



SAINT ETIENNE LE 12 mai 2020

COMPTE RENDU DE L'AUDIO CONFERENCE DU 12 MAI 2020

Le DDFIP a commencé la réunion par le nombre d'agents présents sur le département, nous sommes 72 % à être présent au bureau depuis hier.

Il a affirmé avoir un bon retour des chefs de service sur les conditions de la reprise.

La CGT est beaucoup plus prudente sur ce sujet car le Directeur a dit être allé ce matin sur 1 site stéphanois (Grüner) où il a constaté que chaque agent avait un flacon de gel, des lingettes dignes de ce nom et pas des lingettes de poche (qui ont été distribuées au départ) et que dans les services où la distanciation entre les bureaux était insuffisante, la Direction avait installé des parois en plexiglass qui étaient approuvées par les agents.

Cette situation ne reflète pas la réalité de tous les services car beaucoup de services de la Loire ne sont pas aussi bien lotis. Manque de gels, de lingettes notamment.

Les livraisons sont en cours et devraient arriver rapidement dans les services non encore suffisamment pourvus.

Des masques alternatifs (2 par agents) sont en cours de distribution et en accord avec le CHSCT la commande suivante sera financée entièrement par le CHS sur ses crédits.

Hier la section CGT 42 a adressé un message aux Directeurs afin de signaler les insuffisances de l'entreprise de nettoyage qui ne respecte pas les directives qui ont été données par la DDFIP notamment sur le site Charcot mais des remarques également ont été faites sur Firminy.

Pas de nettoyage des sols quotidiennement, pas de matériel approprié pour désinfecter correctement les poignées de portes, les interrupteurs.... Et pas d'instructions données aux personnels.

L'AFIP chargé des missions transverses a dit avoir pu rencontrer le dirigeant de l'entreprise hier avec lequel il aurait eu un échange direct et qu'il aurait recadré sur l'exécution du contrat de nettoyage.

On espère que ce sera pris en compte pour l'avenir sans beaucoup d'illusions.

La CGT a rappelé les préconisations du plan de reprise de l'activité édicté par le Ministère concernant l'installation des agents dans les open space qui est plus volontariste que celui qui est appliqué par la DGFIP notamment en matière d'installation des agents :

extrait du guide pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention dans le cadre de la reprise des activités : « **Le nombre de personnes autorisées dans les zones de travail sera dépendant des organisations définies et de la capacité à respecter cette distanciation physique. Pour respecter ces préconisations, les bureaux pourront être espacés de 2 m, les agents installés à 2 par**

marguerites, en diagonale. Il est aussi possible de disposer d'une cloison en plexiglass entre les postes de travail »

La DGFIP considère elle que la distance minimale est de 1m60 et que lorsque cette distance est respectée il n'est pas nécessaire d'installer les agents en diagonale.

L'essentiel pour nous c'est de garantir la sécurité sanitaire des agents et la CGT a rappelé que s'il y avait des préconisations ministérielles elles devaient être appliquées.

Concernant la note sur les congés, le DDFIP ne l'a pas encore communiquée aux Chefs de service car il ne voulait pas perturber la reprise avec le contenu qui ne lui paraît pas assez clair, donc il attend un peu d'avoir des précisions par la DG.

Pour le remboursement des frais de repas, certaines DDFIP ont décidé de ne pas exiger les justificatifs pour la dernière période car il est parfois compliqué de fournir des tickets de supermarché qui rassemble tous les achats de la famille.

La Loire souhaite se conformer aux directives de la DG et maintient la nécessité de fournir les tickets de caisse.

La réouverture de la restauration collective est en cours de préparation, des réunions sont prévues pour Jacquard notamment, il semblerait qu'une reprise soit possible fin de mois voire un peu avant.

Fin de la réunion